

Van: cecile <cecile@cadtm.org>

Aan: belgique-cadtm@cadtm.org

Datum: 11/07/2009 02:30 PM

Bijlagen:  [Programme WE droit CADTM - Dette et réparations.jpg](#) (173 kB)  [Flyer conférence PIDESC 6 nov.jpg](#) (228 kB)

Onderwerp: [CADTM-Belgique] 14-15 nov : Week-end de formation "Dette et Réparations" - 27 nov : Conférence-débat "Comment faire respecter les droits économiques, sociaux et culturels?"

Le groupe Droit du CADTM vous invite à un week-end de formation-débat sur le thème "Dette et Réparations", à Liège, les 14 et 15 novembre.

Vous trouverez toute l'information en pièce jointe ou sur notre site internet à l'adresse <http://www.cadtm.org/Week-end-de-formation-debat-Dette,4768>.

Par ailleurs, le 27 novembre prochain, le CADTM et FIAN organisent une journée d'information à la Maison des Parlementaires sur les enjeux de la ratification du Protocole facultatif au Pacte international pour les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Voir l'information en pièce jointe et le programme complet sur le site du CADTM <http://www.cadtm.org/Conference-debat-Comment-faire>

Au plaisir de vous retrouver à nos activités!

Le CADTM Belgique



Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde
 345, Avenue de l'Observatoire, 4000 Liège, Belgique Téléphone: 00 32 4 226 62 85
www.cadtm.org



Samedi 14 novembre 2009

13h00 - 14h00 : Accueil

14h00 - 14h45 : Des réparations, pour qui, pour quoi, comment ?

14h45 - 15h45 : Quel lien entre dette et réparations ?

16h15 - 18h30 : Les réparations dans l'Histoire (étude de 6 cas) :

- Communauté afro-américaine / esclavage
- Les Juifs
- Les Japonais aux USA
- Les femmes coréennes
- Les Indiens des USA
- Communautés indigènes

18h30 : Repas - Soirée

Le groupe Droit du CADTM vous invite à un week-end de formation débat:

Dette et Réparations

Les 14 et 15 novembre 2009, de 14h00 le samedi à 16h00 le dimanche à Liège, Espace Belvaux, rue Belvaux 189, 4030 Grivegnée

Dimanche 15 novembre 2009

9h30 - 10h30 : Echecs et fausses réparations ? (Libye, Namibie, Côte d'Ivoire...)

11h00 - 12h30 : Des perspectives de réparations ?

- Apartheid Afrique du Sud (procès USA)
- Mau Mau au Kenya
- Total en France et Chevron en Equateur
- Procès Banque mondiale

12h30 - 14h00 : Repas

14h00 - 15h30 : Comment assurer une réparation intégrale ? Réparations financières, en nature, morales, action citoyenne...

15h30 - 16h00 : Synthèse générale - Evaluation

Prix: Formation + hébergement en pension complète (repas samedi soir, nuit et petit déjeuner, repas du dimanche midi + pauses) : 28 euros ; 15 euros pour les petits revenus.

Sans nuitée: soustraire 6 euros au prix initial. Inscriptions avant le 9 novembre.

Compte bancaire : 001-2318343-22 avec pour communication : Incription WE DROIT

Informations et inscriptions: Virginie de Romanet virginie@cadtm.org - GSM : 0472695357

Avec le soutien du département Education permanente de la Communauté Française.

Avec le soutien de l'Espace Belvaux - Liège.



CONFÉRENCE-DÉBAT

Vendredi 27 novembre 2009 à Bruxelles

COMMENT FAIRE RESPECTER LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS ?

L'ENJEU DE LA RATIFICATION PAR LA BELGIQUE DU PROTOCOLE FACULTATIF AU PIDESC

A la Maison des Parlementaires, 21 rue de Louvain de 9h à 17h

Interprétation en français et néerlandais assurée

Entrée gratuite

Sous l'effet de la crise mondiale, nos droits économiques, sociaux et culturels (DESC) en Belgique sont encore plus menacés. Au Sud, les populations, déjà vulnérables, se trouvent durement touchées et voient leurs droits bafoués. Pourtant, la Belgique a l'obligation de respecter, protéger et promouvoir nos droits au logement, au travail, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à la terre, etc., en Belgique mais aussi à l'étranger, en vertu du Pacte international pour les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) qu'elle a ratifié en 1983.

Après plus de 20 ans de pression de la société civile, l'Assemblée Générale a enfin adopté le nouveau Protocole facultatif au PIDESC. Le 24 septembre 2009, la Belgique, ainsi que 19 autres Etats membres de l'ONU ont signé le Protocole et se sont ainsi engagés à donner aux victimes de violations de leurs droits économiques, sociaux et culturels, un nouveau moyen de recours international. Si ce pas important est à saluer, rien n'est acquis. Pour que le Protocole entre en vigueur, il faut qu'au moins 10 Etats le ratifient.

Pourquoi la Belgique doit ratifier ce Protocole au plus vite ? Quelle est l'attitude de la Belgique en matière de respect des DESC, sur son territoire et hors de ses frontières ? Quelles sont les obligations extraterritoriales des Etats ? Etc.



PROMOUVONS ENSEMBLE DES DROITS ÉCONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS !

Renseignements et inscriptions (gratuite obligatoire) :

Renaud Duterme : 0494/59.66.75 ren387@live.be

FIAN Belgique, 35 Rue Van Elewyck, 1050 Bruxelles, fian@fian.be - 02 640 84 17 - www.fian.be - www.face-it-act-now.org
 CADTM, 345 Avenue de l'Observatoire, 4000 Liège, info@cadtm.org - 04 226 62 85 - www.cadtm.org

Avec le soutien de la Direction Générale de la Coopération au Développement et de la Commission Européenne

Email: info@cadtm.org

Inscription et désinscription:

<https://listes.domainepublic.net/listinfo/belgique-cadtm>